



COLLECTIF DES
ENTREPRISES DU
BASSIN VALENTINOIS

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT & ENGAGEMENT



COLLECTIF DES
ENTREPRISES DU
BASSIN VALENTINOIS

Préambule

Cette charte a pour objectifs de :

- Présenter la mission et les valeurs de CEV
- Définir le cadre dans lequel CEV et ses adhérents inscrivent leurs engagements
- Préciser les droits et devoirs de chaque adhérent

Elle est remise à chaque nouvel adhérent qui s'engage, au moment de son adhésion, à la respecter.

Elle est également disponible sur le site internet et sera envoyée à chaque adhérent à jour de sa cotisation au moment de sa 1ère publication.



Raison d'être de l'association CEV

L'association CEV – Collectif des Entreprises du Bassin Valentinois a été créée le 21 mars 2016 et a pour vocation de :

- Créer du lien entre les entreprises et les institutions du territoire,
- Trouver des solutions à des problématiques communes grâce à de l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et à la mise en place de projets communs,
- Apporter des services aux entreprises et à leurs salariés,
- Valoriser et promouvoir les entreprises et le territoire.

CEV est avant tout un réseau ouvert, créateur d'espaces de rencontres pour faciliter le « faire ensemble », le partage d'expériences et pour permettre à chaque adhérent de sortir de l'isolement et de grandir grâce à la force du collectif.

En tant qu'acteur clé du bassin valentinois, CEV bénéficie du soutien et de l'implication de Valence Romans Agglo dans ses projets. C'est ainsi qu'une relation étroite s'est construite au fil du temps, ce qui permet à CEV d'agir sur les décisions politiques et économiques de son territoire, aux côtés des élus compétents.

Notre vision

Être une association représentative des entreprises du bassin valentinois et contribuer à faire émerger et concrétiser des projets utiles au territoire et à ses entreprises.



Les Valeurs

Convivialité : maître mot des événements réalisés par l'association, les adhérents ont plaisir à se retrouver et à passer un moment ensemble.

Échange/liens : l'association s'est créée sur ses valeurs d'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques et croit profondément que les liens tissés permettent de créer de belles choses.

Efficacité : les adhérents sont en majorité dirigeants de leur entreprise et par leur engagement souhaitent contribuer activement et efficacement aux valeurs du CEV. L'organisation se veut légère et agile, favorisant l'autonomie des contributions, pour faciliter la mise en œuvre des projets ou idées.

Bienveillance : chaque adhérent veille au respect des personnes. CEV est également un lieu où il est possible de partager ses difficultés et de trouver du soutien. Les échanges et la communication entre les membres sont respectueux et bienveillants.

Confiance : les relations sont basées sur la confiance, ce qui nécessite une participation active pour construire la relation dans le temps. Les échanges entre les membres s'effectuent dans un grand respect de la confidentialité.



La vie au sein de CEV

On échange, on crée du lien

Au travers des temps de convivialité comme les afterworks, les petits déjeuners et les soirées à thème.

On travaille, on contribue

Au travers des groupes projets (dont la mission est de déployer les idées proposées par les adhérents) et de la vie de l'association.

On s'informe, on se forme

Au travers des temps d'échange proposés, des groupes de veille thématique et des supports de communication (plateforme www.cev-26.fr, newsletter)

On s'entraide

En sollicitant les membres, en échangeant des conseils, en ne restant pas seul.

Ce sont les adhérents qui en parlent le mieux

À l'occasion de différents groupes de travail, nous avons posé la question aux adhérents présents : c'est quoi CEV pour vous ?



Les modalités de fonctionnement

CEV est une association loi 1901 et fonctionne avec un Conseil d'Administration, un Bureau et une Assemblée Générale des adhérents qui se réunit au moins une fois par an.

Qui peut adhérer au CEV ?

Toutes les entreprises qui sont physiquement implantées (siège social, bureau ou filiale) sur le bassin valentinois* quels que soient leur taille, leurs statuts ou leurs domaines d'intervention ou secteurs d'activités.

- Grandes Entreprises
- PME / TPE / ETI
- Entrepreneurs / Professions Libérales
- Indépendant en portage salarial ou entrepreneurial

L'adhésion se fait via le bulletin d'inscription et le paiement de la cotisation annuelle. Le montant des cotisations est précisé sur le bulletin d'inscription en fonction des effectifs de l'entreprise.

Pour faciliter l'intégration au sein de l'association, chaque nouvel adhérent reçoit un livret d'accueil et se voit proposer un parrainage.

* Bassin valentinois : Valence, Bourg-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, Portes-lès-Valence, la Baume Cornillane, Chabeuil, Upie, Montélier, Beaumont-lès-Valence, Malissard, Montmeyran, Montvendre, Peyrus, Chateau-double, Ourches, Barcelonne Etoile-sur-Rhône, Montéléger, Beauvallon, Alixan et Chateauneuf-sur-Isère. En dehors de ce périmètre, toute demande d'adhésion sera soumise à l'accord du Bureau.

Qui peut participer aux événements et groupes de projets ?

Les représentants des entreprises à jour de leur cotisation et leurs salariés.

À charge aux personnes identifiées comme référentes au sein des entreprises adhérentes de faire circuler l'information au sein de leur société.

Les engagements réciproques

Les engagements de CEV

- Créer des temps forts de rencontres,
- Soutenir les actions des groupes projets,
- Créer un cadre facilitant la connexion entre chefs d'entreprise sur des sujets de préoccupations communes,
- Veiller à être aux contacts des adhérents pour identifier les besoins de la communauté des dirigeants d'entreprise et faire émerger les projets pertinents.

Les engagements des adhérents

- Adhérer à l'esprit de cette charte, aux valeurs du CEV et s'engager à les respecter,
- Participer activement à la vie du CEV (événements, rencontres, groupes projet). C'est sur cette base de participation active que repose la mission du CEV. Chaque membre est invité à contribuer à la raison d'être de l'association, à hauteur de ses compétences, de ses appétences et de son temps disponible. En dehors de la partie administrative (secrétariat), CEV ne fonctionne que par le bénévolat de ses membres du bureau, du Conseil d'administration et de ses adhérents.
- Favoriser les connexions sur le territoire en sollicitant des partenaires ou fournisseurs locaux qui peuvent avoir été rencontrés via des actions CEV.
- Respecter la confidentialité des échanges.

Important : chez CEV, on trouve des partenaires, mais on ne vient pas faire du réseautage business. Il est de ce fait proscrit d'avoir une démarche active de prospection au sein du CEV et d'utiliser les coordonnées des adhérents pour organiser une action commerciale.



Adresse physique

1 rue Roland Moreno - Bâtiment M3 - Rovaltain
26958 VALENCE CEDEX 09 (stationnement au P4)

Adresse postale

Valence Romans Agglo - CEV
1 place Jacques Brel - CS 30125 - 26905 VALENCE
Cedex 09

Téléphone

07 66 39 58 79

Email

contact@cev-26.fr

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00